



# PARISOT

BULLETIN  
MUNICIPAL  
DE PARISOT 81

## AU CONSEIL MUNICIPAL

- 20 SEPTEMBRE 1994 -

**Vente de chemins ruraux :** L'enquête publique concernant la vente de chemins ruraux est close depuis le 31 Août 94. Les observations formulées portent sur le souhait d'une réflexion sur le tracé d'itinéraires de randonnées. Les ventes décrites dans la délibération 27 Juin 1994 pourront être réalisées.

**Patus du Bousquet :** Le Conseil Municipal demande à Mr le Préfet d'établir l'arrêté de convocation des électeurs de la section du hameau du Bousquet.

**Transfert de domanialité des voies longeant l'A 68 :** Le conseil Municipal accepte le déclassement de la voirie nationale avec reclassement dans la voirie communale des sections de voie longeant l'autoroute 68.

**Syndicat Mixte d'Etude pour le traitement des déchets ménagers :** La commune de Parisot s'associe au Syndicat Mixte d'Etude pour le Traitement des Déchets Ménagers dans le Tarn, et adopte les statuts dudit Syndicat.

**Rupture du bail de l'ancienne poste :** Le Conseil Municipal accepte le départ sans préavis des locataires de l'ancienne poste.

**Installation d'une épicerie dans l'ancienne poste :** Conscient de l'intérêt que représente le maintien de l'épicerie dans la vie du village, après le départ à la retraite des commerçants actuels, Monsieur le Maire demande au Conseil d'étudier la possibilité de créer ce commerce dans les locaux de l'ancienne poste. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le projet, et charge

Monsieur le Maire d'établir les demandes de subventions susceptibles d'être accordées pour cette réalisation.

**Maîtrise d'oeuvre, travaux traversée du village :** La maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de la traversée du village est confiée à la Direction Départementale de l'Équipement.

**Virement de crédits :** Un virement de crédit de 200 F est porté des comptes 831 et 7051 vers les comptes 232-143 et 115.

- 14 OCTOBRE 1994 -

**Budget supplémentaire 1994 :** Le conseil Municipal vote le budget supplémentaire 1994 qui s'élève, en section de fonctionnement, à la somme de 634 364 F et présente, en section d'investissement, un excédent de recettes de 187 422 F.

**Vente chemin rural (Bois d'Avignon) :** Lors des précédents programmes de vente des chemins ruraux, une partie de chemin situé au "Bois d'Avignon", et cadastrée section B 1444, d'une superficie de 0,27 ares, a été oubliée dans la procédure de vente et d'enquête publique.

Cette partie de chemin se trouve donc actuellement enclavée entre un chemin privé et un autre en cours de vente.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation par l'aliénation et la vente à Monsieur TAURINES Pierre, riverain de part et d'autre, au prix de 10 000 F/ha.

Le conseil Municipal approuve cette décision, une enquête publique sera proclamée,

Quand ce Bulletin de Janvier 1995 paraîtra, des travaux importants auront très probablement débuté sur la départementale 87 dans la traversée de notre village.

On en parlait depuis de long mois mais la machine administrative est longue à se mettre en marche, les divers services intéressés s'attachant à obtenir un ouvrage parfait au meilleur prix.

Le dernier acte administratif précédant le début des travaux s'est déroulé le mardi 20 décembre par la désignation des entreprises chargées de l'ouvrage.

La commission officielle à qui incombait ce choix comprenait trois fonctionnaires (Équipement, Trésor Public et Répression des fraudes) et des représentants de la Municipalité; M.M. Valax, Escudié, Miquel et Jasse.

Parmi les dossiers des seize entreprises ayant soumissionné cette commission a retenu l'entreprise RIGAL et la S.A.C.E.R., l'une et l'autre bien connues dans notre région pour la qualité de leurs ouvrages.

Les travaux qu'elles vont entreprendre amélioreront pour les usagers la traversée de notre village, obligeront les chauffards à modérer leur vitesse et, limitant au maximum les risques d'accidents, permettront à tous nos concitoyens, piétons ou automobilistes de goûter le plaisir de "mieux vivre à PARISOT".

Bonne Année à tous  
Le Maire Y. VALAX

## LES ASSOCIATIONS DE PARISOTS

La vie en milieu rural possède de nombreux attraits :

Calme, agrément du paysage, du silence, contact avec la nature et également, convivialité entre les habitants.

La vie à Parisot est riche en occasions de rencontres et d'activités pour peu que l'on sache répondre aux invitations diverses de distractions et d'animations qui se font connaître, affichées à la Mairie, à l'épicerie et à la salle des Fêtes.

La vie peut alors s'enrichir d'une nouvelle dimension : la sympathie voire l'amitié qui peuvent naître de ces rencontres.

Quoi qu'il en soit, bienvenue aux nombreux nouveaux arrivants !

Parisot et les Parisotains leur souhaitent un long et agréable séjour dans leur petit territoire.

Très BONNE ANNEE à nos lecteurs

LE MAIRE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

Le dimanche 13 novembre, de très nombreux habitants de notre commune auxquels s'étaient jointe une forte délégation de nos amis de Peyrole, son Maire, Maurice GONTIER en tête, se sont retrouvés dans une dépendance de l'épicerie de notre village.

Ils répondaient à l'invitation de notre Maire, Yvon VALAX qui avait tenu, au nom de notre commune, à exprimer la vive sympathie de tous à Rose et Roger PECH à l'occasion de leur départ à la retraite, et à François et Francine DIAZ, leurs successeurs, des souhaits de bienvenue dans notre village et des vœux de totale réussite dans leur commerce.

Mr VALAX évoqua la mémoire de Mr et Mme BARRUBES, les parents de Rosette, installés à Parisot depuis le 1er Avril 1957. S'adressant à Mme et Mr PECH, il eut à ce propos une très heureuse expression qui résume parfaitement le sentiment général : "... nous avons oublié qu'un jour vous pourriez avoir droit à la retraite".

Il évoqua les délicates démarches que la Municipalité dût entreprendre pour assurer, à Parisot, la pérennité d'un commerce aussi essentiel qu'une épicerie et conclut en disant : "Aujourd'hui l'épicerie est sauvée. Il ne dépend que de nous tous de la faire vivre. Une seule chose change : nous n'irons plus chez Rosette mais chez Francine, à qui je souhaite, ainsi qu'à son mari François de rester à Parisot jusqu'au départ à la retraite".

Rosette et Francine adressèrent à tous des remerciements empreints d'émotion et de gratitude, et invitèrent tous les présents à l'apéritif d'honneur auquel la Municipalité avait tenu à participer.

C'était là une excellente entrée en matière pour les futurs rapports de notre nouvelle épicière et de la clientèle.

## BIENVENUE

Bien cordialement, nous la souhaitons à plusieurs familles qui sont venues récemment s'installer dans la commune de Parisot.

- à Mme Roselyne COMET et à ses trois enfants : Marie-Claude, Jean-Baptiste et Béatrice, ainsi qu'à Mr William JOHANN installés à Douillac.
- à Carole MONSARRAT et Philippe GAY qui résident au village dans l'ancienne maison Gaudou coquettement rénovée.
- à Mr et Mme Emmanuel ROUVIERE et à leurs trois enfants : Ingrid, Helen et Wilfried, installés au Peyssou depuis septembre dernier.
- à Marcel MICHEL et son épouse Sylvie, une enfant de Parisot qui se rapproche de ses parents, Mr et Mme CAMBON à Pincegnère.
- à Christophe LARROQUE et Jean-Christophe LAJOLLE, traiteurs à domicile, qui ont rejoint la famille de Mr Philippe CAUBET, dans l'ancienne maison DORIO, au village.
- aux familles DEMINNE et VAN HAM au Gouire, et à leur entreprise "SEVE".

## Un Poème

Malgré une signature très sommaire, chacun reconnaîtra l'auteur de ce sonnet qui évoque un charmant souvenir de jeunesse...

### Souvenir

*Nou, tu n'as pas des stars, la beauté enjôleuse  
Pourtant quand je t'ai vue aussitôt mon amour  
S'est épanché vers toi, et ton âme rieuse  
A fait naître en mon coeur le bonheur en ce jour.*

*Je t'ai connue un soir à l'ombre des yeuses.  
Belle tu m'apparus en ce déclin du jour.  
Ta voix se fit entendre douce et harmonieuse  
Et ton charme me plut, simplement, sans détours.*

*En cet instant si doux, au bord de la rivière  
Tu me donnas l'espoir dans un mignon baiser  
Et cet aveu muet emplit mon coeur de fièvre.*

*J'aimais à te revoir à l'heure où les étoiles  
Au firmament d'azur commençaient à briller  
Et que la nuit sur nous développait son voile.*  
René R.

## NOS DEUILS

Le 31 Août ont lieu les obsèques de Mme Yvette CAMBOURNAC, emportée par la maladie à l'âge de 67 ans. A l'église de Lisle/Tarn et au cimetière de Parisot, de nombreux amis sont venus témoigner leur sympathie à son mari Roger CAMBOURNAC, et à toute la famille touchée par ce deuil.

Nous renouvelons nos vives et très sincères condoléances :

- à Claude ROLLAND, artisan peintre au village dont le père est décédé au début décembre à Saint-Juery, à l'âge de 82 ans.

- à Christian MAUREL, ouvrier municipal, qui a perdu sa grand-mère âgée de 99 ans, dont les obsèques ont eu lieu à Rabastens le 23 novembre.

## LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Le Tarn fait partie des 39 nouveaux départements dans lesquels a été mise en place la nouvelle C.N.I.

Elle s'appelle la CARTE NATIONALE D'IDENTITE SÉCURISÉE. Son format est différent de celle que vous connaissez depuis toujours. Elle est plastifiée. Mais attention, les délais d'obtention sont plus longs.

Il n'est plus possible de se rendre à la Préfecture 2 jours avant le départ hors des frontières.

Les demandes urgentes sont réservées à des cas très particuliers tels que :

- contrat de travail
- décès d'un membre de la famille.

Les justificatifs de l'urgence (billet d'avion, télégramme, certificat de décès) devront être fournis. Dans ces cas là, un passeport peut toujours être délivré.

EN BREF, pour obtenir une C.N.I., il faut :

- 2 photos d'identité récentes et identiques
- 1 timbre fiscal à 150 F
- 1 extrait d'acte de naissance (si naissance à l'étranger : un certificat de nationalité française)
- 2 justificatifs de domicile récents et différents.

En outre, le demandeur doit se présenter lui-même à la mairie pour la prise de son empreinte.

CONSEIL, n'attendez pas pour demander votre carte d'identité. Même si elle n'est pas obligatoire, vous pouvez en avoir besoin d'un jour à l'autre pour un départ imprévu, un petit voyage surprise...

A bientôt !

La secrétaire de Mairie, Chantal DIMIER-DELOUÉTEAU

## BIBLIOTHEQUE

Elle est désormais ouverte tous les 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.

Mme BOUNHIOL vous y attend de 14h30 à 16h30.

Elle tient à votre disposition un grand choix de livres dans les genres les plus divers : romans classiques, modernes et policiers, récits de voyages, biographies, aventures, etc... Nous ne saurions trop vous conseiller de faire une visite à notre bibliothèque municipale, au 1<sup>er</sup> étage de la classe des "petits".

# NOS SOCIÉTÉS

## THÉÂTRE

Cette année, réalisation d'une grande première : le groupe théâtre est allé présenter en dehors de la commune, à Peyrole, le spectacle imaginé et créé par l'ensemble de la troupe : "J'irai chasser le grand Lama".

Étant donné le succès remporté, il se peut que cette tentative soit renouvelée en d'autres lieux.

Le groupe a ensuite accueilli à la salle des Fêtes la troupe "Trou de Mémoire", pour son spectacle "Le Caillou Bleu", texte également imaginé par les comédiens de Lisle sur Tarn, sur un thème voisin de celui choisi par Parisot, mais qui s'est avéré être fort différent mais fort divertissant.

A l'heure actuelle, le groupe a programmé une nouvelle pièce... défi à relever car celle-ci demande un intense travail et beaucoup d'efforts. Mais les rires sont garantis et n'attendront plus que les spectateurs... quand tout le monde sera au "top niveau", c'est à dire très bientôt.

## FAMILLES RURALES : LE CENTRE AÉRÉ

Cette année encore les rires et les jeux des enfants du centre aéré ont animé le village en juillet: des enfants de Parisot, mais aussi des communes voisines ont fréquenté ce centre. Soit un total de 78 enfants, dont : 16 de Parisot, 10 de Montans, 16 de Lisle, 13 de Giroussens, 2 de Peyrole, ainsi que de Gaillac, Rabastens, Loupiac.

La moyenne journalière était de 41 enfants présents. Ces chiffres viennent appuyer les témoignages des parents apportant chaque jour leurs enfants.

Ils nous confirment bien que cette structure répond à un réel besoin de garde, mais aussi d'activité pour les enfants pendant les grandes vacances.

Et peut-être faudrait-il envisager son extension aux petites vacances et aux mercredis ?

Parents, si vous êtes concernés, si vous avez un peu de temps et de bonne volonté, mobilisez-vous, vous serez les bienvenus !

(Contact au 63.40.47.09)

A tous, grands et petits, nous souhaitons une bonne et heureuse Année.

## SECTION KARATÉ

Responsable que je suis... Modeste ! ça va sans dire. Je marche en m'interpellant : qu'ai-je à penser en foulant l'herbe de ma colline sinon aux âmes orphelines...

Je pense à tous ces enfants qui sont devenus les miens par leurs jeux, leur envie de vivre et de grandir dans un monde meilleur. Ensemble nous écrivons une tranche de vie.

Je pense donc à ces enfants et à ces adultes que j'encadre en venant leur dire par ces quelques lignes tout le bien que je vois en eux.

Leur dire aussi que fidèle à l'éducation que j'ai reçue, je tend la main à tous les gens de bonne volonté...

Leur dire encore que la poésie fout le camp, cause à la politique et ses intervenants rompus de statistiques.

Mais peu importe... L'essentiel n'est-il pas de trouver une certaine qualité de vie au travers d'un art martial tel que le Karaté, qui passe par le respect d'autrui ? Et, je salue ici le bon comportement de nos trois benjamins : Anthony, Nicolas, Lény, au championnat technique du Tarn et de Fabrice devenu champion du Tarn cadet en combat, en décembre 94.

Merci à vous pour l'émotion que vous m'avez offerte. Responsables que vous êtes.

Alors VIVE le SPORT et la POÉSIE...

A. THÉMIOT.

## UN LOTO POUR LE COMITÉ DES FÊTES

Si chaque fin d'année toutes les associations de Parisot organisent leur propre Loto, une Association faisait jusque-là exception à cette "coutume".

C'est pour cela que cette année, le comité des Fêtes organise un **LOTO le 11 Février 1995** à la salle des Fêtes de Parisot et souhaite vous ravir grâce aux nombreux lots qui vous seront proposés : sèche-linge, mini-chaîne laser, jambons, canards gras, etc...

Tous les membres du comité espèrent vous recevoir nombreux pour cette manifestation en attendant la prochaine, qui ne sera autre que la traditionnelle Fête de Pentecôte qui aura lieu au cours du premier week-end de juin.

Le Comité des Fêtes vous présente ses Meilleurs Voeux pour la Nouvelle Année et vous souhaite Bonne Chance à tous.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Innovation au club avec, en plus des séances de gym le jeudi, les séances de "Danse Primitive" passées d'une fois par mois l'an passé, à une fois tous les 15 jours le lundi de 20h30 à 22h, rythmées cette année par un percussionniste de talent. Ouvertes à tous, ces séances de danse ont un tel succès que nombreux sont les participants n'hésitant pas à faire quelques kilomètres de façon assidue, qui de Lisle-sur-Tarn, qui de Rabastens, qui de Briatexte...

A noter sur vos calendriers :

Les séances de gym ont repris le 5 janvier, et les séances de danse le 9 janvier.

A noter également :

- LOTO de la gym et tennis le **25 mars**.  
- Randonnée de l'Omelette de Pâques le **17 avril**.

Bonne Année à Tous.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour l'Année 94-95, étant donné le démarrage du Regroupement Pédagogique, le bureau des parents d'élèves compte 9 membres dont :

3 parents de Peyrole et 6 parents de Parisot.  
Michelle NOUVELLON : Présidente  
Françoise PÉCHAMAT : Vice Présidente  
Nadine CRISTOL : Secrétaire  
Nadine BERTIN : Secrétaire adjointe  
Philippe MEREAU : Trésorier  
Sylvie RIEUNIER : Trésorière adjointe  
Autres Membres : Brigitte CAMPOS - Christine BEZES - Catherine LEPELLET.

Sur les temps hors scolaires, les ateliers (Théâtre et cirque) ont repris depuis octobre 94. Il est toujours possible de s'inscrire à l'atelier Cirque pour le 2ème trimestre.

Un stage de cirque est programmé durant les vacances de février (dates et inscriptions communiquées ultérieurement).

Une nouveauté : Soirée Belote à Peyrole qui a connu un grand succès. Nous pensons la renouveler.

Réservez aussi le **samedi 11 mars** pour une soirée conviviale (Repas - animation).

Le LOTO de fin d'année a eu lieu le 10.12.94, il a rassemblé bon nombre de Parisotains, Peyrolais et autres voisins.

Nous remercions toutes les personnes qui ont aidé à le réaliser, ainsi que toutes celles qui étaient présentes ce soir là.

A tous, Bonne et heureuse Année 95.

Le bureau

## LE CLUB DE PING-PONG

Le club de ping-pong envisage de reprendre son activité pour les adultes, dans la mesure où un groupe de joueurs suffisamment important pourrait se constituer.

Il fonctionnerait le mardi soir à 20h30.

Rendez-vous donc, pour les personnes intéressées : **Mardi prochain à 20h30 - Salle des fêtes.**

Renseignements complémentaires au :  
63.33.32.17 - Philippe MÉREAU.

Le bureau.

## L'AMICALE DES AÎNÉS

Nous continuons nos rencontres le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi du mois à la salle des Fêtes, où les beloteurs s'en donnent à cœur joie encouragés par de nombreux amis.

En septembre une sortie au Pas de la Case a réuni 35 personnes avec visite du château de Foix.

Une belle journée de détente pour les participants.

Le 15 novembre le Club Europa nous faisait une démonstration (santé et bien-être).

52 personnes ont acheté certains produits.

La société nous offrit un goûter servi par nous-même et remis un chèque de 1000 F pour notre club.

## Un bel après-midi

Le 13 décembre nous avons eu la joie de recevoir nos amis des club voisins et les enfants des écoles Parisot - Peyrole autour d'un goûter animé par les "Amis de la Chanson" de Lisle sur Tarn.

Ces artistes qui ont dépassé le stade de l'amateurisme interprètent avec même talent les chansons tendres, fantaisistes ou réalistes, des sketches toujours désopilants ou des extraits d'opérettes aussi bien classiques que modernes.

Bien évidemment, puisqu'ils étaient de saison, plusieurs "NOELS" étaient au programme. Les enfants des écoles mêlèrent leurs jeunes voix à celles des comédiens avant de recevoir l'agréable collation que le Père Noël leur avait apportée.

Merci aux "Amis de la Chanson" pour l'excellent après-midi que nous leurs devons et... à bientôt pour un prochain Gala à Parisot en 1995.

## Nos projets

Ce mardi 31 janvier à 14 h se tiendra notre Assemblée Générale au cours de laquelle un tiers du bureau sera renouvelé.

Ceux ou celles qui voudraient bien nous aider seront les bienvenus.

Le **5 mars** aura lieu notre **LOTO** annuel. Les personnes qui désirent offrir un lot seraient bien aimables de nous le dire une semaine avant pour assurer une bonne organisation.

Nous souhaitons à tous nos adhérents présents et à venir, une bonne santé, bonheur et prospérité pour 1995.

Le bureau

## ANCIENS COMBATTANTS

Mr René RAYSSAC qui présidait l'Association des Anciens Combattants depuis de longues années a souhaité "revenir dans le rang" pour des raisons de santé.

C'est René GUILHAUMON qui a été désigné pour le remplacer et qui a tenu dans ses premières paroles à rendre un très vif hommage à son prédécesseur.

Le bureau

# Parisot d'Autrefois

## QUELQUES EXTRAITS DE DÉLIBÉRATION

**L'an mil huit cent quatre vingt dix et le 10 août, à six heures du matin, Mr BOUNHIOL Alexandre ouvre la séance et aborde la première question.**

**Objet :** "Dépenses imprévues pour l'autopsie d'un chien soupçonné enragé".

"Mr le Maire informe le Conseil que le 5 mai dernier un chien ayant été abattu à Parisot comme étant soupçonné d'être atteint d'hydrophobie, il a fait faire l'autopsie par Mr MURATET, vétérinaire à Lisle afin de rassurer certaines personnes ayant été mordues par ce chien.

Cette opération qui a démontré que ce chien n'était pas enragé a nécessité une dépense de 9 F (4 F au vétérinaire et 5 F au garde-champêtre).

La dépense est approuvée et sera mandatée sur les dépenses imprévues".

On remarquera l'heure d'ouverture de la séance en saison d'été en raison des travaux des champs. En hiver le Conseil est, en général convoqué pour "1 heure du soir".

Espérons par ailleurs que le vétérinaire a rédigé très tardivement (en juillet ou août) sa facture pour cette autopsie d'un chien abattu au début de mai...

## UN DÉPART REGRETTÉ

Le dévouement était à l'honneur le dimanche 9 octobre à Parisot. Il y a 31 ans, nous recevions une aide familiale, aujourd'hui c'est Josette qui s'en va.

Cette phrase d'un des fondateurs de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) de Parisot, symbolise bien les sentiments de l'assemblée qui se pressait à la salle des Fêtes pour célébrer la prise de retraite de Josette ASSIE. M. FABRIÉS, ancien président fédéral, Michèle BRU, ancienne directrice de l'association, M. OTIVIER, permanent fédéral, les maires des communes du secteur, MM. VALAX, GONTHIER, VIALA, participaient à l'hommage rendu à l'héroïne du jour. Mme ALARI, présidente du secteur, retraça la carrière de Josette ASSIE, pionnière à l'époque de ses débuts, carrière qui se déroula principalement à Parisot où, comme le rappela si justement M. le Maire, son départ laisse un grand vide.

Puis, symbole de l'avenir, les petits-enfants des premières familles aidées remirent à Josette les cadeaux et souvenirs de tous ses amis. Après un apéritif offert dans la salle des Fêtes, embellie d'une magnifique décoration florale, les proches se réunirent pour un repas convivial au son de la "cabrette" et de malicieuses chansons d'autrefois en patois.

## DEUIL

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de notre ami Joseph CADAUX décédé dans sa maison du village, à l'âge de 93 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 5 janvier en l'Eglise et au cimetière de St Martin du Taur.

Nos sincères condoléances à ses fils Yvon et René et à toute sa famille.

Séance de 8 novembre 1896

Même séance

**Objet :** Emplacements occupés sur la place publique, les jours de Foire.

"Considérant qu'il se produit des encombrements qui pourraient occasionner des accidents toujours regrettables, le Conseil décide que les boeufs et vaches seront placés vers le fond de la place publique dit "Communal"; les porcs sur la partie de la place située devant les maisons SÉGUIER et VALATX; les brebis devant le jardin de BRESSOLLES Cyprien; les marchands étalagistes le long du chemin vicinal ordinaire n° 3; les marchands fruitiers dans l'espace situé entre les maisons MASSOUTIÉ, FLOTTARD et la maison Commune."

**Objet :** Extraction du sable du ruisseau.

Le Conseil Municipal considérant que le ruisseau de Parisot amène lors d'une pluie très forte, beaucoup de sable d'une assez bonne qualité sous le pont de Parisot et au fond de la place publique, décide qu'à l'avenir le public ne pourra retirer le sable en cet endroit, qu'à la condition de demander l'autorisation à Mr le Maire, qui ne l'accordera, qu'à la condition que la moitié du sable extrait restera propriété de la commune.

De cette façon, la commune aura du sable à sa disposition lorsqu'il y aura des réparations à faire aux édifices communaux.

## UN VOEU ENERGIQUE

Nous avons retrouvé dans le registre des délibérations du Conseil Municipal, la lettre adressée à tous les Maires du département par Mr Charles BERRY, Conseiller Général du Canton de Labruguière. Le Conseil Municipal de Parisot, dans sa séance du 25 mai 1901 a "approuvé ce voeu très fondé". Voici, textuellement reproduite, la lettre de Mr BERRY.

Mai 1901

La Sabartarié par Castres (Tarn)

Monsieur le Maire,

Sur ma demande, monsieur le Conseiller Général de votre canton, vous priera, de faire approuver par votre Conseil Municipal, le voeu que j'ai présenté au Conseil Général dans la séance du 16 avril et qui a été voté à la presque unanimité, avec un article additionnel de M. MONTET.

Voici le texte de ce voeu, ainsi que les observations qui m'ont servi à l'appuyer devant le Conseil Général.

"Je soussigné, émets le voeu, que les agriculteurs ne soient plus soumis aux obligations imposées par la loi sur la police sanitaire des animaux, en ce qui concerne la fièvre aphteuse. - BERRY.

"Je demande la suppression des inspecteurs sanitaires des marchés, qui sont ou nuisibles, ou qui peuvent devenir des agents de propagation de la fièvre aphteuse. - MONTET.

### OBSERVATION :

"Les vexations, la gêne et la contrainte auxquelles sont soumis les cultivateurs chez lesquels la fièvre aphteuse s'est déclarée, ont causé des plaintes vives et innombrables.

"Ces plaintes sont fondées, en effet, la maladie est surtout propagée : par les bandes d'animaux qui descendent du Limousin, de l'Auvergne et de l'Aveyron, allant de foire en foire, infectant toutes les routes, répandant partout sur leur passage les germes de la maladie; tandis qu'une consigne sévère et inflexible, retient dans les étables le bétail du pays, empêche la culture, la dépaissance et les transactions.

"Vous avez pu vous rendre compte, par la lecture du rapport de Monsieur le Préfet, des dépenses aussi considérables qu'inutiles, qui sont venues grever le budget départemental et qui iront toujours en s'aggravant.

"La suppression du service sanitaire, aurait le triple résultat : de donner satisfaction aux cultivateurs seuls intéressés, de réaliser une très grosse économie sur ce service, et enfin, le plus appréciable, de diminuer, dans de grandes proportions, la diffusion de la maladie, qui est le plus souvent, portée d'une étable à l'autre, par les vétérinaires, qui après chaque visite, ne peuvent ni ne veulent désinfecter, ni leurs chaussures, ni leurs mains, ni leurs habits.

"Les sommes votées, et les suppléments à voter ne suffiront pas pour assurer le service et le moment arrivera bientôt, où il sera nécessaire de créer une série de fonctionnaires nouveaux.

"Tous les contribuables, agriculteurs ou non, protesteront dans les assemblées, par la voix de leurs représentants, jusqu'à ce que, nous soyons délivrés de ce nouveau fléau, bien plus pernicieux que le mal lui-même.

"Je fais un appel pressant à mes collègues, et je leur demande au nom de tous les contribuables et dans l'intérêt des cultivateurs de voter mon voeu."

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Ch. BERRY. Conseiller Général du Canton de Labruguière.